



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2024

N° C07_03_2024_48 - Modification du tableau des effectifs des emplois permanents de droit privé

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	52	15	67	23

Pour : 67	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 1 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept mars, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, MOREAU Olivier, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, HAYE Jean-Marie, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, BOUCHETA Jamila, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BAUDON Christian (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), BAUMGARTEN Christian (pouvoir donné à TROCHON Patrick), BELAUD Bernard (pouvoir donné à PICARD Marylène), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à MAGNAN Jean-Christophe), DODIN Patrick (pouvoir donné à GAYET Olivier), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à NIVELLE Jean-Pierre), NEE Nicole (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), THIBAUT Evelyne (pouvoir donné à BOURDIER Christine)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHARTIER Bernard, CHASSIN Julien, DALLAUD Hélène, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GRASSWILL François, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, SABOURIN-

BENELHADJ Muriel, SUIRE Catherine, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, VEQUE Marie-Claire

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Modification du tableau des effectifs des emplois permanents de droit privé

Vu la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement (IDCC 2147),

Suite au départ en mutation d'un agent d'exploitation, la direction du cycle de l'eau a besoin de mettre en place son remplacement à partir du 22 avril 2024.

Par ailleurs, le besoin de cette création de poste est en complémentarité avec le besoin exprimé lors de la réunion du comité social territoriale du 11 octobre 2023 présentant la restructuration de la direction.

Il est rappelé que les activités liées à l'assainissement sont désormais gérées en service public industriel et commercial (SPIC) et ce, depuis le 1er janvier 2020. C'est pourquoi, le recrutement sur ce poste s'opérera selon les règles de droit privé et plus précisément du code du travail.

Le poste d'agent d'exploitation assainissement collectif a été transformé pour correspondre à la convention collective IDCC 2147. Il sera dorénavant positionné sur un groupe I.

En référence à l'annexe 2 du 12 avril 2000, chapitre sur les classifications de la convention collective, l'emploi d'agent d'exploitation est défini dans le groupe I et correspond à la mise en œuvre d'activités simples, répétitives et détaillées sans prise de décision. Les salariés placés sont sous le contrôle d'un salarié du groupe III ou plus. L'emploi nécessite des connaissances acquises au travail ou lors du cycle primaire d'éducation.

En application des articles L. 1211-1 et suivants du code du travail, le recrutement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Poste	Filière - Emplois repères	Groupe de qualification	Temps de travail	Modalités de recrutement	Date d'effet
Agent d'exploitation assainissement NC Direction Cycle de l'eau	Technique - Agent d'exploitation	Groupe I	Temps complet	Contrat à durée indéterminée	22/04/24

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la création d'un emploi permanent d'agent d'exploitation au sein de la direction cycle de l'eau, sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI) selon les dispositions du code du travail et de la convention collective IDCC 2147, rémunéré selon les modalités du groupe de qualification I (agent d'exploitation - filière technique) à compter du 22 avril 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Sylvie COUSIN

Fabrice MICHELET